

MAIRIE DE
BESANÇON**Décision du Maire
de la Ville de Besançon**

Publié le : 24/04/2024

DIV.24.00.D5

OBJET : Réforme et cession de biens vétustes

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Besançon du 20 mai 2021 donnant délégation du Conseil Municipal à la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat,
Considérant la nécessité de réformer des biens vétustes,

DECIDE

Article 1^{er} : Les matériels et véhicules amortis figurant dans le tableau à l'article 2, qui ne sont plus utilisés, sont réformés et sortis du patrimoine.

Article 2 : Les biens réformés sont les suivants :

Désignation	PAR
PLAQUE VIBRANTE AMMANN	PAR-C718
PLAQUE VIBRANTE AMMANN	PAR-C719
PILONNEUSE R B924 BOMAG BT 654 T	PAR-B954
DEBROUSSAILLEUSE	PAR-D004
DEBROUSSAILLEUSE	PAR-D005
DEBROUSSAILLEUSE	PAR-D990
DEBROUSSAILLEUSE	PAR-D604
SOUFFLEUR	PAR-B039
SOUFFLEUR	PAR-B079
SOUFFLEUR	PAR-B080
SOUFFLEUR	PAR-B056
SOUFFLEUR	PAR-B061
SOUFFLEUR	PAR-B090
TRONCONNEUSE STIHL MS 341	PAR-J293
TONDEUSE TRACTEE	PAR-A616
TONDEUSE TRACTEE	PAR-A619
TONDEUSE TRACTEE	PAR-A618
TONDEUSE TRACTEE	PAR-A626
TONDEUSE A ROULEAUX TORO 216	PAR-A120
ETESIA TONDEUSE AUTOPORTEE	PAR-A129
ARROSEUR FRANCOU ARROSPORT 40/120	PAR-A908
MINI PRESSE ROTATIVE CAEB Q-MP550/TPL	PAR-A247
FAUCHEUSE LATERALE KUHN PZ 170	PAR-A257
DRESSE BORDURES ELIET EDGE STYLER PRO	PAR-D154
GENERATEUR VAPEUR	PAR-A942
TAILLE-HAIE STIHL HS 82T-600	PAR-D533
ROULEAU	PAR-C697



DECOUPEUSE	PAR-J504
DECOUPEUSE	PAR-J501
DECOUPEUSE	PAR-J388
DECOUPEUSE	PAR-J512

Désignation	PAR
TRONCONNEUSE STIHL	PAR-J351
TRONCONNEUSE STIHL	PAR-J362
TRONCONNEUSE STIHL	PAR-J357

Désignation	PAR	Immatriculation
CITROËN C4 EHD1	PAR-1408	BP-680-GM
FIAT SCUDO FG PACK	PAR-2583	DH-794-ZD
PEUGEOT BOXER 2.2 HDI	PAR-3355	CB-305-PB
CITROEN BERLINGO COURT 1.6 / GPL	PAR-2516	AT-001-YG
PIAGGIO PORTER TIPPER GPL	PAR-2528	BS-125-FN
RENAULT PREMIUM 250-16 CAMION TRIBENNE	PAR-5019	AF-945-BM
ELEVATEUR - CLARK	PAR-7492	Pas d'immatriculation
REMORQUE PORTE-ROULEAU	PAR-7855	2249 SQ 25
BALAYEUSE NILFISK CITY RANGER 3500	PAR-7163	Pas d'immatriculation
PIAGGIO PORTER TIPPER GPL	PAR-2527	BS-044-FQ
VAE	PAR-0200	Pas d'immatriculation
VAE	PAR-0201	Pas d'immatriculation
VAE	PAR-0215	Pas d'immatriculation
RENAULT S 150.10 BIBLIOBUS	PAR-7592	179 XC 25
FIAT PANDA 1.2	PAR-1416	CE-872-LJ
FIAT FIORINO 1400I	PAR-2564	DA-234-YA
CITROEN BERLINGO 1.4 GPL	PAR-2488	7760ZK25
PEUGEOT BOXER BENNE	PAR-3353	BZ-420-MC
FIAT DUCATO FG TOLE 3T5 MH2	PAR-3335	AD-096-JD
FIAT FIORINO	PAR-2545	CL-916-EZ
REMORQUE FORESTIERE - CMS GF 650	PAR-7906	AN-608-XE

Les biens réformés seront cédés à titre onéreux par la Ville de Besançon à l'occasion d'une vente aux enchères en ligne.

Article 3 : Suite à l'encaissement du montant de ces ventes, il sera procédé aux opérations d'ordre et à l'inscription des crédits correspondants par décision modificative au budget de l'exercice courant

Article 4 : Tout recours contentieux contre la présente décision peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de la décision.



Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera :

- publiée au registre des décisions et sur le site internet de la Ville de Besançon,
- adressée en Préfecture.

Besançon, le **- 9 AVR. 2024**

La Maire

La Maire,
Anne VIGNOT

Anne VIGNOT



Présidente du Grand Besançon Métropole.
Document signé électroniquement

